

**COMMUNE D'UCCLE**  
**Service de l'Urbanisme**  
Place Jean Vander Elst, 29

**B – 1180 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : ES/vp U 63 F° 240  
N/Réf : AVL/KD/UCL-2.75/s.375  
Annexe : 1 dossier

Mesdames,

**Objet : UCCLÉ. Rue Victor Allard – Gare d'Uccle-Stalle. Aménagement d'un parking.**

En réponse à votre lettre du 12 août 2005, en référence, reçue le 18 août, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 7 septembre 2005, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis négatif.

Le terrain requis pour l'aménagement de parkings est situé aux abords immédiats du bâtiment classé de la gare d'Uccle-Stalle. Pour rappel, en sa séance du 8 mai 2002, la CRMS avait émis un avis de principe favorable sur la réaffectation de la gare en bureaux à condition, notamment, de renoncer à l'aménagement de parkings et de maintenir les zones vertes qui jouxtent la gare.

Aujourd'hui, une nouvelle demande est soumise à l'avis de la CRMS. Le projet de parking est sensiblement identique à la demande précédente. Une zone de livraison est à présent accolée entre la façade latérale du bâtiment et les douze emplacements de parking, ce qui rend la présence de cette zone encore plus préjudiciable pour le bâtiment classé.

La CRMS ne peut dès lors que réitérer son avis défavorable sur le projet de parkings.

Veillez agréer, Mesdames, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S., A.A.T.L. – D.U., Cabinet du Secrétaire d'Etat.